



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 04 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. FEBVAY – ANDRIEU – BROGNARA - CHUPPE – MAGGIO - PLASSART- DA MATA

Assiste : M. LETELLIER

Excusé : M. DA MATA

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du mois d'août 2018.
Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :
Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENT

VILLE DE MOURS Stade MUNICIPAL NNI 95 436 01 01
M. FEBVAY s'est rendu le mercredi 29 août 2018 à 11h45, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation du classement.

REUNION

Mise à jour des dossiers.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART